



Réponse au postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts

« Ouvrons le Journal de la Ville de Lausanne à la pluralité des opinions »

Rapport-préavis N° 2020 / 21

Lausanne, le 25 juin 2020

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

Le 11 juillet 2018, la Municipalité de Lausanne annonçait un partenariat avec le Journal Lausanne Cité, afin de faire paraître, toutes les deux semaines, quatre pages encartées dans ce journal. Le Journal communal est clairement et distinctement identifiable du reste du journal, il marque ainsi nettement son indépendance vis-à-vis du titre. La création de ce journal a été accompagnée d'une charte rédactionnelle adoptée par toutes les directions afin de définir clairement les buts de ces quatre pages d'information à la population. La Municipalité tient à ce que le Journal communal reste en dehors du débat politique, afin d'assurer une information factuelle aux citoyennes et aux citoyens lausannois.

2. Objet du rapport-préavis

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité répond au postulat déposé par M. Fabrice Moscheni et consorts le 19 septembre 2019 et intitulé « Ouvrons le Journal de la Ville de Lausanne à la pluralité des opinions ». Ce postulat a été pris en considération le 19 novembre 2019 avec renvoi à la Municipalité pour étude et rapport.

3. Préambule

Lancé fin septembre 2018, le Journal communal est encore dans sa phase de développement. Il permet à la Ville de Lausanne de communiquer sur les actualités de l'administration utiles au citoyen, mais aussi sur des initiatives citoyennes qui ne trouvent pas forcément un écho dans la presse traditionnelle. Il est un des canaux de diffusion de la communication de la Ville, qui se décline sur différents axes.

Encarté 22 fois par an dans le Lausanne Cité, il est aussi disponible sur internet soit en PDF, soit avec chaque article séparé.

Les postulants demandent à ce que le Journal communal s'ouvre plus à la pluralité des opinions politiques. En créant le nouveau journal communal, la Municipalité avait conscience de ces enjeux et a clairement demandé à ce que la ligne rédactionnelle du Journal soit apolitique.

En effet, lors des discussions sur la survie de l'ancien Journal communal abandonné en 2003 (rapport-préavis N° 2003/42 du 25 septembre 2003 « Budget de fonctionnement de l'exercice 2004 – Plan des investissements pour les années 2004 et 2005 – Modification du Règlement pour le personnel de l'administration communale (RPAC) – Modification du règlement communal du Fonds pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables »), le Conseil communal a clairement fait part de sa désapprobation concernant la tribune que certains politiques pouvaient avoir dans ce Journal.

C'est pourquoi le nouveau Journal communal a été créé avec les cinq objectifs suivants :

1. informer la population sur les prestations délivrées par l'administration communale ;
2. rendre compte de la gestion de la commune et de la politique communale. Les informations proposées rendent plus compréhensibles les grands enjeux et projets phares de la Ville et plus lisibles les décisions prises par les autorités communales ;
3. promouvoir les activités organisées par la Ville pour les habitants ;
4. développer une meilleure connaissance de la ville, de ses quartiers, de ses habitants, de son cadre de vie, de ses manifestations, dans le but de favoriser les échanges et la convivialité ;
5. offrir aux associations et aux habitants la possibilité de s'exprimer, dans le respect de la présente charte, afin de montrer la vie à Lausanne et celles et ceux qui la font dans un but de mieux-vivre ensemble.

Il est entre autre clairement défini dans la charte rédactionnelle que les rubriques proposées ont un caractère non partisan et non polémique. Elles ne sont pas destinées à assurer la promotion d'un parti politique ou des élus lausannois, elles veillent en outre à assurer un équilibre des représentations.

Le comité rédactionnel est très attentif, à ce que des partis ou des personnes engagées politiquement ne soient pas mises en avant dans le Journal. Il n'est d'ailleurs, par exemple, pas fait d'interviews ou de mise en avant des membres de la Municipalité (sauf dans de rares cas, comme celui du Coronavirus).

4. Réponse au postulat

En réponse au questionnement de M. Fabrice Moscheni et consorts sur l'importance du reflet des opinions plurielles, la Municipalité ne peut qu'abonder en son sens, mais le Journal communal n'est probablement pas le bon vecteur.

La population lausannoise a l'opportunité de se renseigner par d'autres biais sur l'actualité politique de notre commune comme :

- les bulletins du Conseil communal mis à disposition sur internet avec possibilité de s'abonner à la version papier ;
- le streaming des séances du Conseil communal par Sonomix, disponibles sur le site de la Ville ;
- l'actualité dans les médias traditionnels ;
- les courriers des lecteurs et autres rubriques « invités » dans les médias traditionnels ;
- les sites internet et newsletters des différents partis.

Une politisation d'une rubrique du Journal communal à l'image de ce qui est pratiqué en Ville de Paris, ne refléterait pas la vie de notre administration qui n'est de facto pas aussi politisée que chez nos voisins français. Un survol des différents journaux communaux vaudois, voire romands permet de se rendre compte que la tradition helvétique est plutôt factuelle, consensuelle et non partisane.

Cette constatation est renforcée par les résultats du sondage lancé par Lausanne Cité à la fin de 2019. Les lecteurs demandent en premier lieu qu'il y ait plus d'informations culturelles, urbanistiques ou sur la vie des Lausannois. Le fait de mettre plus d'actualité sur la vie politique lausannoise n'arrive qu'en 6^e position. Une question ouverte sur « j'améliorerais le contenu du supplément Ville de Lausanne de la manière suivante », n'a à aucun moment vu la proposition d'un reflet politique.

Les signataires soulignent qu'une telle rubrique existait dans le Journal de la Ville de Lausanne qui a été publié du 15 mai 1991 au 27 octobre 2003. En effet, une rubrique existait, mais le Journal contenait le double de pages. Il était ainsi possible, d'un point de vue de mise en page, de laisser la voix au chapitre à chaque parti dans chaque numéro. En l'état, seul un parti pourrait avoir la place de s'exprimer à chaque édition, ce qui donnerait une visibilité à chaque parti représenté au Conseil communal seulement trois fois dans l'année. Et comme cité plus haut, il était reproché au Journal communal d'être l'écho des partis.

Par ailleurs, une tribune donnée aux partis communaux serait problématique en temps de campagne électorale et exclurait de facto les partis ou les personnes n'ayant pas de mandat communal. Certains pourraient voir dans cette pratique un déficit démocratique.

Dès lors et au vu de ce qui précède la Municipalité tient à ce que le Journal communal reste en dehors du débat politique, afin d'assurer une information factuelle aux citoyennes et aux citoyens lausannois.

5. Impact sur le développement durable

Ce rapport-préavis n'a aucun impact sur le développement durable.

6. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap

Ce rapport-préavis n'a aucun impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

7. Aspects financiers

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget d'investissement et de fonctionnement de la Ville.

8. Conclusion

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2020 / 21 de la Municipalité, du 25 juin 2020 ;

oui le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts
« Ouvrons le Journal de la Ville de Lausanne à la pluralité des opinions ».

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter

- Annexes :
- charte rédactionnelle du Journal communal
 - communiqué de presse du 11 juillet 2018 sur la création du Journal communal
 - exemple du journal communal d'Yverdon-les-Bains
 - exemple du bulletin d'information communal de Fribourg
 - exemple du bulletin d'information communal de Morges